



La Lettre

de Monica MICHEL, Députée de la 16^{ème} circonscription des Bouches-du-Rhône

Arles, Istres Nord, Miramas, Tarascon, Saint Martin de Crau, Fontvieille, Saint Etienne du Grès, Saintes Maries de la Mer, Boulbon, Mas-Blanc-les-Alpilles, Saint-Pierre-de-Mézoargues

« Je suis pleinement engagée pour la relance dans nos territoires avec le déploiement de mesures sociales, économiques et écologiques »



Mesdames, Messieurs,

Pour notre plus grand bonheur, le mois de Juin a permis à chacun d'entre nous de retrouver progressivement ses activités quotidiennes.

Nous avons accéléré le déconfinement et dorénavant, chacun a pu retrouver ses commerces, ses cafés, ses restaurants, son travail, son école ainsi que notre vie démocratique.

Nous devons continuer à rester vigilants, à respecter les gestes barrières et à porter un masque lorsque la distanciation d'un mètre ne peut pas être respectée.

Je suis pleinement engagée pour la relance dans nos territoires avec le déploiement de mesures sociales, économiques et écologiques.

Mon action au quotidien

Retrouvez les toutes dernières informations sur mes actions menées pour notre circonscription en **page 2**.

Écho de l'Économie

Retrouvez dans cette rubrique les dernières mesures pour soutenir l'Économie et nos entreprises en **page 3**.

Mobilisés à vos côtés

Les coordonnées de mon équipe en **page 4**



Liens utiles :

C.P.A.M : [en cliquant ici](#)

C.A.F : [en cliquant ici](#)

Mon action au quotidien



Séjour de la Santé : Les acteurs du système de santé du Pays d'Arles ont pris la parole

L'ambition de cette grande concertation avec les acteurs du système de santé : tirer collectivement les leçons de l'épreuve traversée et faire le lien avec les orientations de Ma Santé 2022, pour bâtir les fondations d'un système de santé encore plus moderne, plus résilient, plus innovant, plus souple et plus à l'écoute de ses professionnels, des usagers et des territoires, avec des solutions fortes et concrètes.

Il est indispensable d'associer nos territoires à ces travaux et c'est dans cette perspective que je lance dès aujourd'hui une grande concertation auprès des acteurs du système de santé du Pays d'Arles.

C'est dans cet objectif que j'ai rencontré le Mardi 16 juin dernier les représentants syndicaux du Centre hospitalier d'Arles et le Vendredi 19 juin prochain de 11 heures 30 à 13 heures 30, j'ai animé une table-ronde avec les acteurs du système de santé du Pays d'Arles.

J'ai remis à Olivier VERAN, Ministre des Solidarités et de la santé le [document de synthèse](#) de cette concertation, le Vendredi 19 juin au soir.

PLFR 3 pour 2020 : Mon amendement, en faveur des C.C.I, voté à une large majorité en séance publique le 02 juillet dernier

Nous venons de traverser une crise inédite, dont l'impact économique se fera ressentir dans la durée, tous les spécialistes s'accordent à le dire.

Dans toute la France, les Chambres de Commerce et d'Industrie se sont mobilisées pour informer, soutenir, accompagner nos entreprises. C'est ce qui explique d'ailleurs que près de 130 députés ont souhaité co-signer l'amendement que j'ai initié et défendu ce matin.

Les TPE et PME qui sont les vrais moteurs économiques et les meilleurs pourvoyeurs d'emplois de nos territoires ont besoin de cet accompagnement. Les Chambres de Commerce et d'Industrie sont financées à plus de 66 % par la TFC et pour le reste par les recettes des prestations facturées.

Le Gouvernement a indiqué que le maintien de la trajectoire concernant la TFC était un objectif politique claire, mais en l'occurrence il s'agit ici de dépasser l'objectif politique.

Cette trajectoire avait été décidée alors que nous étions dans une période normale de fonctionnement. La donne a changé. Nous nous devons de répondre à un vrai besoin de terrain aujourd'hui, différent de tout ce que nous avons connu jusqu'ici.

Le Gouvernement en a d'ailleurs pris toute l'ampleur, en mettant en œuvre une série de mesures courageuses d'accompagnement et totalement inédites, que je tiens à saluer une nouvelle fois.

Il n'est donc pas surprenant qu'en la période actuelle, les entreprises aient d'autres priorités que de commander des prestations payantes auprès des CCI.

Cette source de financement est donc tarie pour le moment et réduire en même temps la TFC affaiblirait durablement nos Chambre de Commerce et d'Industrie. Il n'est d'ailleurs pas demandé d'abandonner cette trajectoire, mais bien de faire une pause cette année pour permettre de traverser ce passage difficile.

L'amendement que j'ai initié et défendu ce matin dans l'hémicycle de l'Assemblée nationale lors de la discussion du projet de loi de finances rectificative 3 pour 2020, vise à renforcer les moyens de nos Chambres de Commerce et d'Industrie. Grâce au soutien de tous les bancs de l'Assemblée nationale, cet amendement a été voté à une large majorité.

Les Députés ont su être au rendez-vous pour soutenir les Chambres de Commerce et d'Industrie, formidable réseau de soutien à nos entreprises, sur tous nos territoires, qui a su se montrer à la hauteur des enjeux dans cette période si délicate pour l'emploi. A Arles, la C.C.I du Pays d'Arles aura donc les moyens de continuer son action pour aider nos entreprises à se développer et à sauvegarder nos emplois.

Je tiens à remercier l'ensemble des mes collègues Députés qui ont cosigné mon amendement et voté en sa faveur en séance publique le 02 juillet dernier.

Remise du Livret « Aux combattants africains, la France reconnaissante »

Aux côtés de mes collègues membres de la Commission de la Défense nationale et des forces armées, j'ai reçu des mains de la Secrétaire d'État Geneviève DARRIEUSSECQ, le livret « Aux combattants africains, la France reconnaissante » avec pour mission de diffuser ces 100 biographies auprès des maires de notre circonscription.

Écho de l'Économie



Les pôles de compétitivité

Partant du constat que les activités d'innovation se fondent sur une logique de proximité géographique et d'interactions entre trois types d'acteurs ; les entreprises, la recherche publique et le système de formation, les pôles de compétitivité ont été lancés en 2004 comme instrument d'une politique publique de croissance.

Ils sont à distinguer des « clusters » ou des « technopoles » et se définissent comme la combinaison, sur un territoire donné, d'entreprises, de centres de formation et d'unités de recherche engagés dans une démarche partenariale destinée à dégager des synergies autour de projets communs au caractère innovant et disposant de la masse critique nécessaire pour une visibilité internationale.

Les principales thématiques des pôles sont l'agriculture et les industries agro-alimentaires ; l'énergie ; les biotechnologies et la santé ; les écotechnologies ; les matériaux ; les technologies de l'information et de la communication ; l'ingénierie des services.

Il existait en 2017 près de 71 pôles en France. Dans le département du Bouches-du-Rhône, les pôles disposant du label « pôle de compétitivité » sont : [capenergies](#), [eurobiomed](#), [safecuster](#), [optitec](#), [pôle mer méditerranée](#).

La politique des pôles de compétitivité se fonde sur un mécanisme d'appel à projets au niveau national. Les pôles labelisent des projets collaboratifs et constituent des structures d'animation.

L'État accompagne les pôles de compétitivité en octroyant des aides financières aux projets de R&D sélectionnés lors de l'appel à projets via le (fonds unique interministériel - FUI).

Le financement public des pôles (en nette baisse ces dernières années) est d'ampleur limitée par rapport à l'ensemble des financements publics de l'innovation en France.

Depuis leur création en 2004, les pôles de compétitivité mobilisent près de 9 mds € dont 2/3 de financements privés.

Face à cette diversité à la fois géographique et sectorielle du système français de production et d'innovation, et afin d'optimiser les moyens accordés à la politique des pôles, il est envisagé de concentrer davantage les pôles sur la seule haute technologie et sur un petit nombre de régions dotées de fortes capacités technologiques. Cette orientation correspond à une priorité donnée à la mise en cohérence de la politique des pôles et des filières.

Or, il est également possible de s'appuyer sur la diversité des pôles et sur leurs interactions. Pour ce faire, il est nécessaire de développer des écosystèmes d'innovation, sans ciblage particulier.

L'État n'étant pas toujours en meilleure position pour identifier a priori les pôles prometteurs, il serait souhaitable de limiter son rôle à une évaluation a posteriori de la performance de ces pôles sur la base de critères définis en amont.



Liens utiles :

D.I.R.E.C.C.T.E : [en cliquant ici](#)
 C.C.I du Pays d'Arles : [en cliquant ici](#)
 U.R.S.S.A.F : [en cliquant aussi](#)
 Pôle Emploi : [en cliquant ici](#)

Mobilisés à vos côtés

Face à la crise sanitaire du Covid- 19, j'ai pris la décision, dès le 12 mars dernier, de fermer ma permanence parlementaire jusqu'à nouvel ordre, afin de préserver la santé de mes collaborateurs.

Depuis cette date, mon équipe et moi-même sommes pleinement mobilisés pour conseiller, orienter et accompagner les citoyens et les entreprises dans leurs démarches :

- **Marion BISCIONE** chargée des questions relatives à la pêche et à l'agriculture : marion.biscione@cb-an.fr
- **Adrien VINCENTELLI** chargé des questions institutionnelles et culturelles : adrien.vincentelli@cb-an.fr
- **Adrien PORQUET** chargé des questions relatives au soutien à notre économie et à nos entreprises : adrien.porquet@cb-an.fr
- **Grégory PENIAS** chargé des questions relatives aux solidarités : gregory.penias@cb-an.fr

**SAUVEZ
DES VIES
RESTEZ
PRUDENTS**

